



UN NOUVEAU QUINQUENNAT... POUR LA MÉDECINE DU TRAVAIL SNCF !

Paris, le 19 octobre 2020

Par courrier du 7 octobre 2020, la **DIRECCTE d'Ile-de-France a renouvelé, pour une durée de cinq ans, son « agrément du Service de Santé au Travail de groupe »** à la Direction des Services Médicaux SNCF. Cet agrément est assorti de recommandations de la DIRECCTE pour certaines régions médicales, relatives, dans l'essentiel, à l'insuffisance de moyens en termes de secrétariat médical, à la surcharge des infirmier-e-s en matière d'activités administratives (CQFD...) et à l'adaptation nécessaire de certains locaux et outils de travail, notamment informatiques.

Néanmoins, même si elle partage ces réserves de la DIRECCTE et l'a toujours exprimé, la Fédération **UNSA-Ferroviaire** se félicite globalement de cette décision favorable sur ce dossier d'agrément, qu'elle n'a eu de cesse de soutenir au sein des instances et de ses réseaux internes et externes au GPU.

Faut-il rappeler en effet qu'en l'absence d'agrément pour l'ensemble du GPU, les Services de Santé au Travail ¹ SNCF pouvaient juridiquement être ouverts à la concurrence par les SA SNCF ?

Faut-il rappeler qu'au sein des SA, certains « gestionnaires » à courte vue étaient ainsi aux aguets pour pouvoir recourir au marché et à l'externalisation, dans une pure logique de moindre coût, en sacrifiant *de facto* l'activité et donc les emplois de nos collègues cheminot-e-s des Services Médicaux SNCF ?

Faut-il rappeler enfin que la première Organisation Syndicale représentative du GPU avait ainsi pris un gros risque

et une lourde responsabilité, en votant contre ce dossier d'agrément lors de la consultation du CCGPF du 3 décembre 2019, dossier qui a finalement fait l'objet d'un vote favorable grâce aux voix des Représentant-e-s de l'**UNSA-Ferroviaire** ?

¹ *appellation administrative de la « Médecine du Travail »*

L'**UNSA-Ferroviaire** a ainsi et pour sa part toujours soutenu ce dossier d'agrément, qui pérennise les Services de Santé au Travail du GPU pour une durée de cinq ans, et donc les emplois afférents de nos collègues cheminot-e-s des Services Médicaux ! De plus, cette reconduction de l'unicité de la Médecine du Travail SNCF garantit également une équité et une égalité de traitement en matière de suivi en santé au travail pour tous les salariés du GPU !

Organisation Syndicale combattive, constructive et pragmatique, l'UNSA-Ferroviaire prend ses responsabilités sur tous les dossiers stratégiques, sans considérations dogmatiques et dans l'unique intérêt collectif des salariés !

CONTACTS

Nadine BERTIN - Éluë CSE SNCF et Représentante au CCGPF, puis à l'Instance Commune du GPU

François PIEROTTI - Secrétaire Fédéral Protection Sociale, en charge des Services Médicaux